



Fiche d'inscription à l'association DUO DANSE

Activité Entraînement du jeudi soir

Saison 2026 / 2027

Photo

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

S'inscrit, s'inscrivent à l'entraînement libre, selon le calendrier, le jeudi de 21h00 à 23h00 (ou en remplacement le mardi de 20h45 à 23h00). Le jeudi de 20h00 à 23h30 durant la première semaine des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver et Pâques).

Lieu : Ecole Thomas Pesquet – Les Hauts Du Moulin – 2 rue de Vaugirard - 78450 Villepreux

Adresse (Personnelle) Mme : _____

Adresse (Personnelle) M. : _____

N° de tel. Fixe Mme : _____ N° de portable Mme : _____

N° de tel. Fixe M. : _____ N° de portable M. : _____

Adresse E-mail Mme : _____

Adresse E-mail M. : _____

Nom de l'école de danse ou de l'association dans laquelle vous suivez des cours cette saison :

Ecole : _____ Association : _____

TARIFS D'INSCRIPTION

	Adhésion	Villepreux	Total	Case à cocher
	1er chèque	2ème chèque		
1 personne	15 €	28 €	38 €	☐
2 personnes	30 €	56 €	76 €	☐
	1er chèque	Non Villepreux	Total	Case à cocher
		2ème chèque		
1 personne	15 €	33 €	43 €	☐
2 personnes	30 €	66 €	86 €	☐

Attention :

Le paiement se fait en deux chèques. Le premier chèque correspond à l'adhésion à l'association, soit 15 € pour une personne ou 30 € pour deux personnes. Le deuxième chèque correspond au montant de la cotisation (à multiplier par deux pour un couple). Veuillez libeller les chèques à l'ordre de **DUO DANSE**. Les chèques seront débités fin septembre, fin novembre, fin février.

Si une décision gouvernementale nous oblige à arrêter notre activité, DUO DANSE procédera comme convenu à un remboursement au prorata des cours non effectués. Seul le chèque de 15 € (ou 30 € pour deux personnes) correspondant à l'adhésion à l'association, sera encaissé et non remboursé. Les chèques de cotisation qui pourraient ne pas être encaissés seront restitués. **Attention toutefois !** DUO DANSE n'effectuera pas de remboursement en cas d'arrêt des cours pour convenances personnelles de la part d'un adhérent. Seuls les cas de force majeure seront pris en compte (maladie grave, déménagement imprévu, avec certificat à l'appui).

N° de chèque adhésion (s) : _____ N° de chèque cotisation : _____

Banque(s) : _____

J'autorise DUO DANSE à me filmer ou me photographier lors des divers événements organisés durant l'année.

Oui ☐ Non ☐

J'autorise DUO DANSE à publier ces photos ou vidéos sur son site internet.

Oui ☐ Non ☐

Je reconnais avoir reçu, lu et approuvé, le règlement intérieur de **DUO DANSE** (au verso de cette page).

Signature(s) :

Fait à _____, le _____ 2026

Règlement Intérieur de DUO DANSE

Activité Entraînement du jeudi soir

Tarifs de la saison 2026 / 2027

Pour adhérer à l'association et bénéficier des entraînements du jeudi soir, il faut :

- s'acquitter du montant de l'adhésion et de la cotisation en vigueur pour l'année 2026 / 2027.
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de salon.
- fournir une attestation d'inscription à une école de danse ou association de danse autre que DUO DANSE.

Païement : Celui-ci s'effectue en deux chèques. Le premier chèque correspond au montant de l'adhésion à l'association. Le deuxième chèque correspond au montant de la cotisation annuelle fixée par l'association.

Le membre actif bénéficie automatiquement (du fait de son adhésion à l'association) d'une assurance à la MAIF couvrant la « responsabilité Civile-Défense », l'« indemnisation des Dommages Corporels », les « dommages aux Biens des participants », le « Recours-Protection juridique » et l'« Assistance ». Le membre actif est informé du contrat d'assurance I.A. Sport+, auquel il peut souscrire, qui garantit une protection étendue contre tous les risques corporels.

Le membre actif

Le membre actif s'est acquitté de son adhésion et de sa cotisation pour la saison 2026 / 2027.

Passé le délai légal de rétractation (7 jours), le montant de l'adhésion et de la cotisation n'est pas remboursable.

Le membre actif suit des cours de danse de salon en école de danse ou en association.

Remboursement : Seuls les cas de force majeure (maladie grave, accident, déménagement imprévu) avec certificat à l'appui.

Le port de chaussures de danse est obligatoire : sont acceptées les chaussures à semelle de buffle, les chaussures d'entraînement (sneakers), les chaussures de ville **UNIQUEMENT** utilisées en salle de danse. **Sont interdites les chaussures à talon aiguille.** Il est souhaitable que les chaussures de femme à talons fins (style danse latine) soient équipées de protège talons. La mairie met à notre disposition un lieu qui nous est prêté propre et doit impérativement le rester après notre passage. Elle insiste beaucoup sur cette condition, c'est à nous tous de la respecter.

Les salles : Les membres actifs ont libre accès à l'entraînement selon les places disponibles.

Les entraînements ont lieu le jeudi de 21h00 à 23h30 (dont 10 mn d'échauffement) et de 20h00 à 23h00 durant la première semaine de chaque vacances scolaires et les 2 premières semaines du mois de juillet : Ecole Thomas Pesquet – Les Hauts Du Moulin – 2 rue de Vaugirard - 78450 Villepreux

L'association **Duo-Danse** ne peut être tenue responsable de la suppression occasionnelle d'un entraînement survenue indépendamment de sa volonté, par la réquisition des salles que la municipalité met à notre disposition.

Remboursement aux adhérents des cours annulés suite à une interdiction de se rassembler :

En cas de crise sanitaire liée à une pandémie, si les autorités supérieures prennent la décision d'interdire tout rassemblement dans des lieux publics, DUO DANSE procédera au remboursement des cours annulés.

Politique de confidentialité (RGPD) : Les informations recueillies sur cette fiche sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles seront conservées pendant une durée de 3 ans dans le cas d'un non renouvellement d'adhésion. Conformément au Règlement Général des Données (RGPD), du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Cathy, contact@duodanse78.fr. Les données vous concernant (adresse mail) seront utilisées pour établir notre liste de diffusion et vous communiquer des informations ; les événements de notre association, et d'autres associations partenaires.

La politique de confidentialité de DUO DANSE est accessible sur notre site : <https://www.duodanse78.fr>.

Présence d'enfants : Durant les cours, les entraînements ou les soirées, la présence d'enfants non danseurs **n'est pas admise** pour des raisons de sécurité et d'assurance. Ces derniers ne sont pas assurés par DUO DANSE et sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. En cas d'accident, l'association DUO DANSE ne peut être en aucun cas tenue responsable.

Concernant le port du masque : En fonction des mesures sanitaires en vigueur le port du masque peut être rendu obligatoire dans les lieux clos recevant du public et ce jusqu'à nouvel ordre. **

Contacts :

Responsable des cours de danse : Cathy, tel. 06 82 07 66 76, contact@duodanse78.fr.

Règlement Intérieur de DUO DANSE

Activité Entraînement du jeudi soir

Association **DUO DANSE** :

Adresse du siège : Hôtel de Ville, Place Pierre Mendès France, BP 21, 78450 VILLEPREUX

Adresse email : contact@duodanse78.fr – Site internet : <https://www.duodanse78.fr>.

Présidente : Cathy

Vice-présidente : Florence

Trésorier : Patrice

Vice-trésorier : Béatrice

Secrétaire : Guy

Vice-secrétaire : Jean-Claude

Administrateurs : Michel, Xiaoling, Martine, Marianne, Alain et Mei responsable des danseurs compétiteurs.

Je reconnais avoir reçu, lu et approuvé, le règlement intérieur de **DUO DANSE**.

****** Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales.

Mention manuscrite obligatoire « Lu et approuvé »

Signature(s) :

A _____, le _____ 2026.